

PROCÈS - VERBAL

D'

ENQUETE

PRELIMINAIRE

AFFAIRE :

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

CODE UNITÉ / PROCÈS-VERBAL N° / 197
05 277 / N°452 du 4/03/1982

N°PIÈCE / N° FEUILLET
1 / 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS -

82306770

APPARITION D'UN OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ

NOUS SOUSSIGNÉ(S)

Agents de Police Judiciaire, Gendarmes.

VU L'(ES) ARTICLE(S) 20 ET 75 du Code de Procédure Pénale

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR Premier Mars 1982 à 14 H 30 nous sommes avisés téléphoniquement par madame de l'apparition d'un O.V.N.I. en date du 27 février 1982.

Cette personne déclare avoir aperçu quatre objets dont un très important dans la soirée du samedi 27 février 1982.

Nous nous rendons immédiatement sur les lieux de l'apparition, lieu du domicile de madame à SALINS (Seine et Marne).

- CONSTATATIONS ET MESURES CONSERVATOIRES -

Madame était seule dans la salle de séjour et regardait la remise des oscars sur TF1 au environ de 20 H 15 dans la soirée du Samedi 27 février 1982. De sa position, elle aperçut par la fenêtre une boule lumineuse à 100 mètres environ de sa maison. De cette boule s'échappait des flammes de couleur orangée.

Vingt minutes plus tard, cette personne s'est levée et a été jusqu'à la fenêtre de cette pièce. En ouvrant celle-ci elle n'a rien entendu d'anormal, ni même un aboiement de chien. De cet angle de vue elle aperçut trois petites boules qui clignotaient au ras du sol devant elle à environ 60 mètres (Voir dossier photos pièce numéro 3)

Chaque petite boule émettait une couleur différente (Le premier à gauche : rouge le second au centre : verte ; le troisième à droite : rouge diffuse).

Pendant que ces trois petites boules clignotaient, la grande boule était toujours au dessus de celle-ci. Madame avoue avoir été paralysée de peur, et n'a pas voulu prévenir quelqu'un au risque de se montrer ridicule.

Cette observation durant jusqu'à 22 H 45 environ heure à laquelle les objets ont disparus sans que madame ne s'en aperçoive.

Il a été rendu compte de ces faits par message n°309/2 à notre commandant de Compagnie en date du 3/03/1982.

- ENQUETE -

Le premier mars 1982 nous procédons à l'audition de madame. Cette personne choquée et ressentant des troubles physiques et mentaux nous confirme avoir aperçu quatre boules lumineuses, en date du 27 février 1982. (Pièce numéro 2)

Nous nous rendons sur les lieux de l'apparition des trois boules lumineuses. La pluie ayant effacé toute trace, nous n'avons pas pu relever de preuves matérielles. N'ayant aucun matériel pour relever le champ magnétique, nous n'avons pas constaté et confirmé les propos de madame

... / ...

1 Monsieur le Prefet de Seine et Marne à MELUN (??) 5/04/1982

2 M. le Procureur de la République à FONTAINEBLEAU (??)

1 Monsieur le Général, Cdt la 2° RA à PARIS

1 Monsieur le Ministre de la défense. Dir. Gen. Bureau emploi - Sect OP à PARIS

1 Archives-Cdt. de Groupement



Aucun témoin n'a pu confirmer les propos de Madame
, qui semble être le seul témoin de cette apparition.

MADAME n'a pas voulu réveiller son mari et ses
fils qui dormaient de peur de passer ridicules à leurs yeux.

Le groupe étude des Phénomènes Aériens Nocturnes (GEPAN) a
été saisi le premier. Et sur leur conseil, madame
nous a avisé pour enregistrer l'apparition dont elle a été
témoin.

Madame affirme dans ses propos qu'elle s'est
toujours intéressée au phénomène d'apparition d'OVNI. Elle
dit même avoir toujours eu envie d'être là au moment d'une
apparition. Son mari reste très septique sur sa déclaration
mais ne veut pas entendre parler de son nom dans les jour-
naux suite à cette affaire.

Madame désire garder le plus strict anonymat
dans cette apparition, et nous déclare "entre nous" ne
pas vouloir s'étendre sur cette affaire, affaire qui la trau-
matise selon ses dires.

Madame est saine d'esprit et ne souffre d'au-
cun traumatisme physique ou psychologique capable d'influencer
sa déclaration.

Fait et clos à

(??), Le 6/04/1982

Le Gendarme

Le Gendarme

Le gendarme

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 452 du 019/03/82

PERSONNE
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR, le premier Mars Mil neuf cent quatre vingt deux, au domicile de l'intéressée, à quinze heures zéro huit,
Gendarme, Agent de police judiciaire,

VU LES ARTICLES 20 & 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,
entendons:

, qui nous déclare:

Le Samedi 27 Février 1982 à 20 heures 15' environ, j'étais assise dans la salle à manger de mon habitation et je regardais la remise des Cézars du cinéma. J'étais assise sur le canapé face à la fenêtre donnant Sud - Sud-Ouest. Le poste récepteur télévision se trouve à gauche de la fenêtre en question. Seule la télévision et une lampe de chevet située sur le récepteur étaient allumés et éclairaient la pièce. Subitement, j'ai vu par la fenêtre une boule lumineuse à une distance de cent mètres environ. J'ai vu des flammes de couleur orangée dont je ne peux estimer la taille. Une vingtaine de minutes après, je me suis levée et, arrivée à la fenêtre, j'ai vu trois petites boules de couleur qui clignotaient en même temps. J'ai ouvert la fenêtre, les chiens n'aboyaient pas, et aucun bruit n'était émis par ce phénomène. J'ai refermé la fenêtre aussitôt et j'ai continué à regarder au travers du carreau. Les trois boules de couleur étaient face à moi à un mètre environ du sol, à une distance de 60 mètres de la maison au milieu des arbres, chacune de ces trois boules étaient identiques en forme de deux assiettes à soupe renversées et trous à lumière. Le premier à gauche était de lumière rouge diffuse, le deuxième au milieu de lumière verte diffuse et le troisième à droite de la lumière orange diffuse. Aucune de ces trois couleurs ne se mélangeaient entre elles. J'ai observé ces objets jusqu'à 22 heures 45'. Je n'ai pas vu ces objets disparaître car je regardais la télévision et je n'ai prévenu personne. Suite à cette observation, j'ai été saisie de malaises (maux de tête, frissons dans la nuque, cheveux qui se raidissent et bouffées de chaleur). J'observe une augmentation de ces symptômes. Je désire garder l'anonymat de mon nom. - - - - -

Je n'ai observé auparavant aucun phénomène identique, et je ne me suis jamais intéressée soit par la lecture ou tout autre média à l'étude de ce genre de phénomène. Je pense vous avoir tout dit sur cette affaire et je ne vois plus rien d'autre à ajouter. - - - - -

Le 1 Mars 1982 à 16 heures 10'.

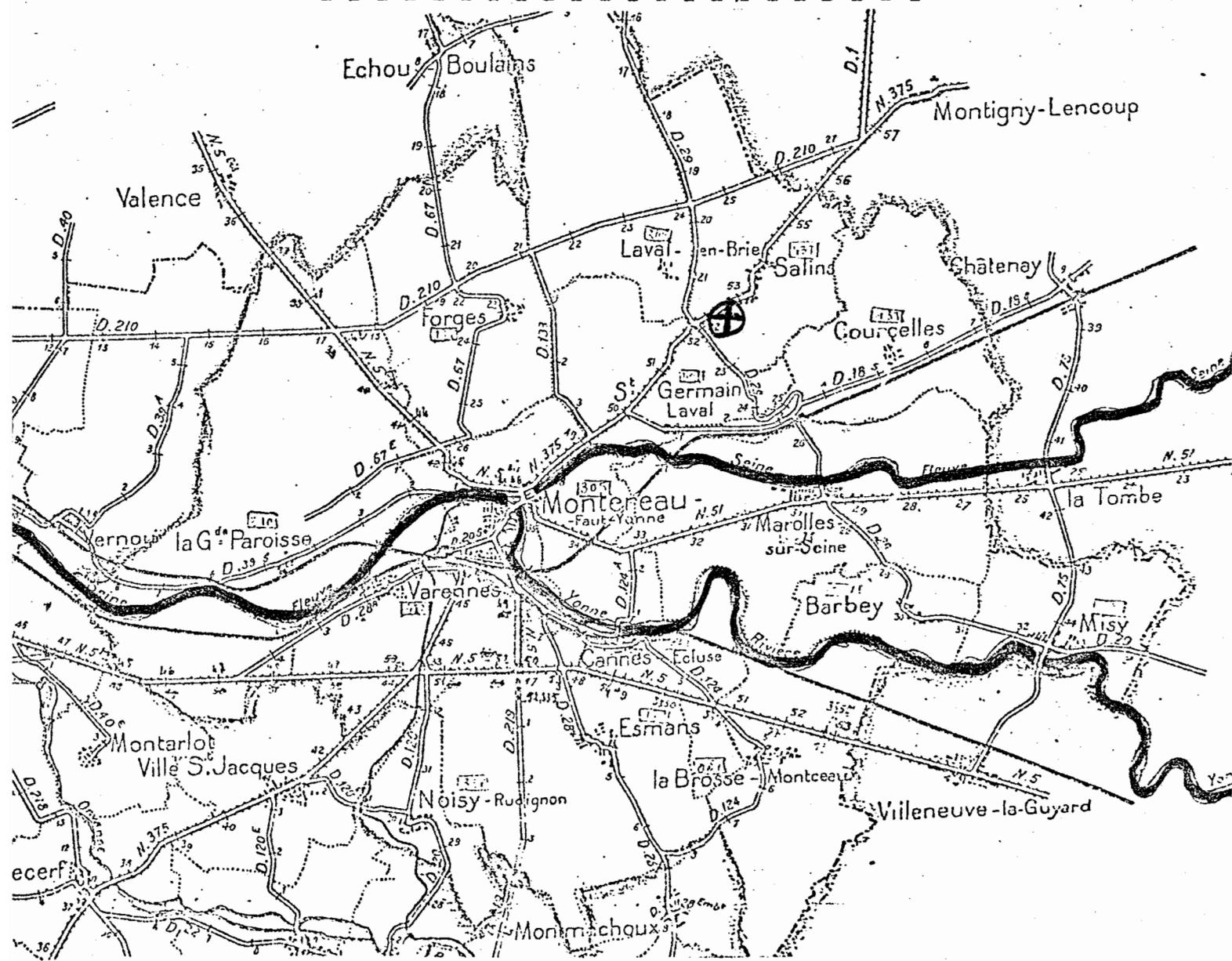
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.

(A signé au carnet de déclarations.)

L'A.P.J.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



PLAN DE SITUATION

⊕ Lieu des faits



PHOTO : N°1 Vue de la place assise où se trouvait le témoin de l'apparition d'O.V.I.



PHOTO : N°2 Vue à la place du témoin donnant une impression de l'angle de vue et de sa vision sur la fenêtre. A noté que l'heure des faits correspond à la nuit et que la vue à l'extérieur est totale sur absence de lumière du jour. (Le contre-jour sur la photo ne transcrit pas fidèlement la vision du témoin).

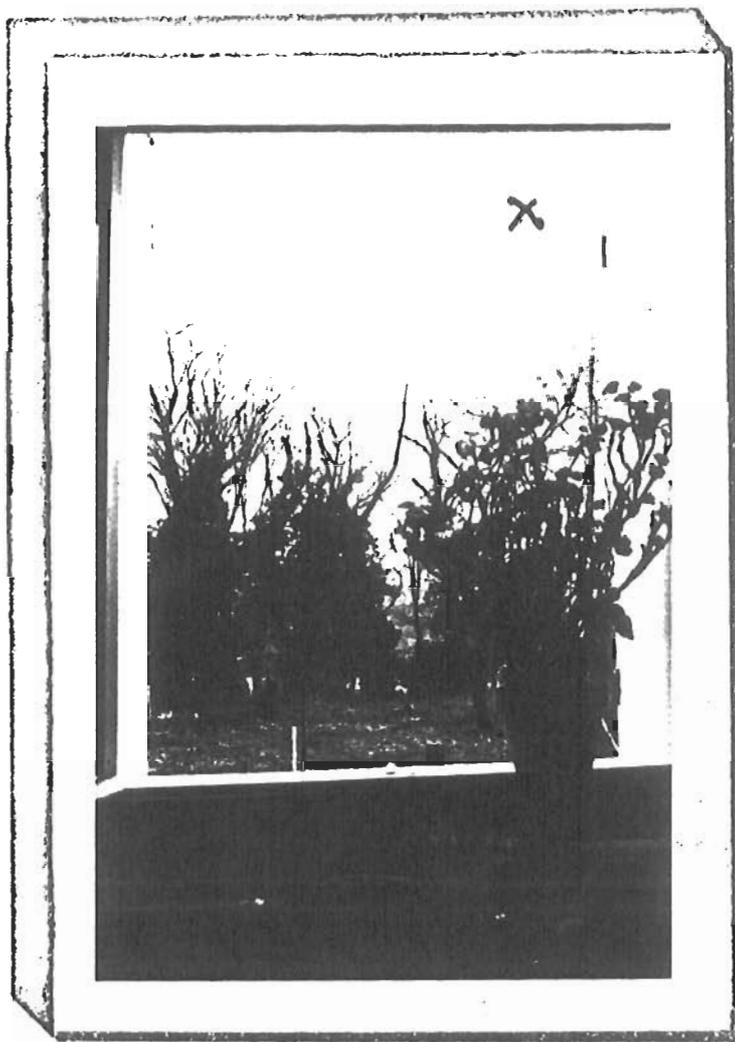


PHOTO N° la vue rapprochée de la fenêtre, on
gardant l'angle de vue du télescope la position
X de la grande boule lumineuse et les trois
autres lumières clignotantes.



PHOTO N° 4 Vue de l'emplacement des trois lumières cligno-
tantes aperçues pendant toute la durée de l'observa-
tion.